

création d'une direction générale de l'hygiène publique qu'après le rattachement des colonies au commerce.

Les services de l'hygiène publique dépendent à l'heure actuelle, pour moitié, du ministère de l'intérieur, et pour moitié du ministère du commerce.

Or, il ne sera possible de décharger sur ce point le ministère du commerce que lorsque ce même ministère aura les colonies.

Au Maroc

Un croiseur de l'escadre d'évolution se rendra à Oran, le 20 février, pour se mettre ensuite à la disposition de M. Ferraud, notre nouveau ministre au Maroc.

Ce croiseur restera stationnaire à Tanger.

Chambre des Députés

Service télégraphique spécial de l'AVENIR

PRÉSIDENTIE DE M. BRISSON

Séance du 5 février

M. Tony RÉVILLON dépose une demande de crédit de vingt-cinq millions pour les ouvriers sans travail et demande l'urgence.

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR croit que cette proposition est inefficace, car le crédit, réparti entre trente-six mille communes, ne serait qu'un secours illusoire.

L'œuvre de l'assistance est une œuvre essentiellement communale, qui ne peut pas regarder le budget de l'État.

Le ministre croit, en outre, qu'adopter cette proposition, après les récentes revendications ouvrières menaçantes, serait une faute grave et un danger.

M. BALLUE convient que la Chambre n'a pas à recevoir d'injonction menaçantes de soi-disant ouvriers excités par les partis monarchiques.

M. CUNEO D'ORNANO, interrompant, est rappelé à l'ordre.

M. BALLUE continue : De grandes souffrances existent dans les grandes villes, il importe de les soulager par l'exécution de travaux.

M. BAIHAUT fait remarquer que les nécessités budgétaires empêchent d'entreprendre de nouveaux travaux, mais que les travaux en cours d'exécution seront activement poursuivis.

Le ministère des travaux publics est disposé à faire tout son possible.

Après les observations de MM. REYMOND, BRIALOU et NADAUD, l'urgence sur la demande des crédits est repoussée par deux cent trente-huit voix contre cent vingt-cinq.

Une autre proposition, demandant l'exécution des travaux, est adoptée.

Ce résultat était prévu d'avance; il n'en causera pas moins une mauvaise impression parmi les travailleurs.

En donnant raison au ministère, la Chambre a commis une lourde faute.

Repousser un crédit de vingt-cinq millions pour soulager les infortunés, alors qu'on gaspille des milliards à Madagascar, à Tunis et au Tonkin, c'est justifier les prévisions de ceux que les officieux appellent les révolutionnaires et qui ne sont, en somme, que des hommes connaissant le troupeau de moutons qui siège au Parlement.

Les ouvriers se souviendront, aux prochaines élections, de la séance d'hier.

Le Complot

DE MONTCEAU-LES-MINES

Le *Gil-Blas* qui n'est pas susceptible d'anarchisme publie la note suivante, qui confirme pleinement la certitude que nous avons toujours eue que la police était l'instigatrice de tous les complots qui depuis quelques temps éclatent sur divers points de la France :

« Le procès fameux de Montceau-les-Mines continue à s'instruire. On sait qu'il s'agissait d'explosions, dont, naturellement, les révolutionnaires étaient accusés et pour lesquelles, plus naturellement encore, on les emprisonna. »

« Le parquet, paraît-il, a acquis la preuve que l'instigateur du prétendu complot n'était autre qu'un agent de la sûreté générale, nommé Br... »

« Le gouvernement avait promis cinq mille francs à cet individu pour la découverte d'une conspiration quelconque. Comme Br... ne trouvait rien de réel, il inventa. Il surexcita les esprits, embaucha des hommes, acheta des armes, et, huit jours avant l'exécution, prévint le commissaire et la gendarmerie de l'endroit. Un gendarme en mourut. »

Et voilà comment de braves travailleurs gémissent sous les verroux.

Un ministère assez lâche pour avoir recours à de semblables procédés n'est-il pas une honte pour le pays qui le subit; aussi la *République radicale* réclame-t-elle avec raison

L'Arrestation du Ministre de l'Intérieur.

Nous requérons l'arrestation immédiate et la mise en accusation de M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, pour excitation au pillage et au meurtre, suivi d'effet.

Nous affirmons et nous défions qu'on nous démente, que le sieur Waldeck-Rousseau a suscité un de ses agents en vue de découvrir, c'est-à-dire d'organiser un complot anarchiste à Montceau-les-Mines.

Cet agent, le nommé B..., reçut la promesse d'une prime de 5,000 francs en cas de réussite.

L'agent B... partit aussitôt pour Montceau-les-Mines, où il organisa, à l'aide de quelques ouvriers aussi jeunes que crédules, un pseudo-complot qui se tra-

duisit par la destruction d'une chapelle et une tentative de meurtre sur la personne d'un gendarme.

A la suite de ces faits, vingt-sept des malheureux qu'avait entraînés l'agent B. furent arrêtés.

Mais il arriva qu'en dépit des précautions prises par celui-ci, la vérité se fit jour, si bien que le ministre de la justice dut exiger au sein du conseil des ministres l'arrestation du sieur B...

Nous tenons de source certaine que M. Waldeck-Rousseau couvrit son agent, le défendit et s'opposa à son arrestation.

Le sieur B... fut cependant arrêté. On espère sans doute le relâcher après qu'il aura été condamné... pour la forme, par la cour de Châlons-sur-Saône.

Dernier détail : le commissaire de police qui a procédé à l'arrestation des vingt-sept soi-disant anarchistes compromis dans le complot lomenté par l'agent B..., a disparu. On le dit mort ou atteint d'aliénation mentale.

Or, nous mettons le ministre de l'intérieur au défi de produire l'acte mortuaire de ce commissaire de police ou la preuve de son entrée dans un asile quelconque d'aliénés.

On voit donc que, s'il y a eu complot contre l'ordre public, ce complot a été uniquement ourdi par le ministère.

Renseignements particuliers du Cri du Peuple

Nous avons fait contrôler dans la journée les renseignements qu'on vient de lire; nous avons acquis la certitude absolue qu'ils sont exacts.

Oui, il est établi — établi sur preuves matérielles — que ce fameux complot est l'œuvre de la police politique.

Mais il y a une erreur que nous devons révéler dans la version de notre confrère. Ce n'est pas un agent de la sûreté générale, c'est un agent de la deuxième brigade de recherches (celle dont le *Cri du Peuple* est précisé en train d'exécuter le personnel) qui a inventé, machiné, organisé de toutes pièces le complot de Montceau.

Il y a enfin d'autres détails — accablants pour la Préfecture de police et le ministère de l'intérieur — qui peuvent, qui doivent être fournis. M^e Jean Bernard tient dans ses mains tous les fils de cette odieuse affaire : il faut qu'il parle. Sous aucun prétexte, nous ne voulons admettre qu'il se retranche derrière le secret professionnel.

Les inculpés pour lesquels il aura à prendre la parole devant la cour d'assises de Saône-et-Loire, sont des victimes; les vrais coupables sont à la Préfecture de police, au gouvernement.

Que M^e Jean Bernard le dise bien haut, qu'il le crie : le devoir professionnel — puisque cela le préoccupe — aussi bien que l'intérêt de la justice lui en font une impérieuse obligation.

Nous attendons.

LES RÉVOLUTIONNAIRES

L'ACCUSÉ CUNNINGHAM

Londres, 5 février. — Cunningham, qui a été arrêté lors de l'explosion de la Tour de Londres, est impliqué dans l'attentat à la dynamite qui a eu lieu, le 2 janvier, sur la voie du chemin de fer souterrain.

Le conducteur d'un train de nuit, qui avait signalé la présence sur la voie de trois individus à allures suspectes, reconnaît Cunningham comme étant l'un d'entre eux.

L'acte d'accusation relèvera cette nouvelle charge contre le prévenu.

LES RECHERCHES DE LA POLICE

Il est maintenant à peu près certain que la police est sur la trace des auteurs des attentats de Westminster et de la Tour.

Quant à Cunningham, sa culpabilité, dit-on, ne fait pas doute, et il ne peut éviter une condamnation qu'en se faisant délateur, parti qu'il ne prendra jamais.

Le bruit a couru aujourd'hui que les fennians allaient tenter un coup de main pour délivrer les prisonniers, et cette rumeur a causé une très vive émotion dans les environs de la prison, à Clerkenwell, et la police avait pris des précautions en conséquence.

LE COMPLICE DE CUNNINGHAM

La police a trouvé parmi les bagages de l'individu arrêté hier soir une malle qui a été reconnue comme ayant appartenu au prévenu Cunningham.

O'LONOVAN ROSSA

New-York, 5 février. — Rossa a pu se lever hier et se promener un peu dans la salle de l'hôpital.

Miss Dudley a déclaré à un reporter qu'elle n'a pas voulu se poser en héroïne, mais tout simplement châtier un révolutionnaire avide de faire couler le sang.

Suivant le *New-York Herald*, une réunion de vingt-six révolutionnaires a eu lieu avant-hier à Paris, dans laquelle ils ont déclaré le gouvernement anglais responsable de l'attentat commis sur Roesa. Ils ont résolu de venger l'attentat sur le meilleur sang anglais.

Dernière Heure

Paris, 5 février, 10 h. — Dans sa dernière séance, le conseil municipal a adopté l'ordre du jour suivant par 41 voix contre 8, à la suite d'un incident concernant la préfecture de police :

« Le conseil invite le préfet de police à employer les agents de police et les gardes républicains uniquement pour arrêter les malfaiteurs et assurer la sécurité de la voie publique, dont l'état est actuellement déplorable. »

L'auteur de cet amendement, M. Michelin, avait déclaré qu'« après minuit on n'était plus en sûreté dans les rues de Paris. »

FEUILLETON DE L'AVENIR (133)

LE COUSIN DU DIABLE

Par Gontran BORYS

DEUXIÈME PARTIE

LES AMOURS DE FLORESTAN

(Suite)

Puis, la conscience en repos, convaincus d'avoir fait un acte méritoire, ils s'étaient retirés paisiblement, comme des ouvriers laborieux après la tâche accomplie.

Mais, de même que derrière le lion se glisse l'ignoble chacal, derrière eux étaient survenus cinq ou six cents bandits, ni protestants, ni catholiques, gens de sac et de corde à qui toute opinion était indifférente, pourvu qu'elle fût une raison de pillage.

Qu'étaient-ce que ces bandits et d'où venaient-ils? C'est ce qu'il est nécessaire d'expliquer.

Dans ces temps désastreux où tout se décidait par la force, aucun Etat ne possédait d'armée permanente. Il en résultait qu'au moment d'un conflit, chacun d'eux remédiait à l'insuffisance de ses troupes

en leur adjoint des corps étrangers, ou bien en soudoyant quelques-unes de ces bandes errantes que les récits historiques désignent techniquement par le titre d'aventuriers.

Ces bandes, formées d'un ramas d'hommes de tous les pays, gens sans aveu, déserteurs, soldats licenciés, larrons fugitifs, étaient recrutées par des chefs qui se désignaient à eux-mêmes le nom de capitaines. Toujours disposées à suivre le plus offrant, passant d'un camp à l'autre quand elles y trouvaient leur avantage, elles parcouraient l'Europe en proie aux guerres civiles et se vendaient tour à tour aux diverses factions.

Tant qu'elles renforçaient une armée en marche, ces hordes de brigands faisaient merveille, et ce sens qu'elles se livraient à mille atrocités. Mais une fois la paix conclue, elles ne se dispersaient pas toujours. Restées sans emploi, elles rentraient sur le territoire qu'elles venaient de défendre à prix d'or; elles s'y perpétuaient et continuaient à y exercer les mêmes rapines qu'en pays ennemi.

Malheur alors au peuple qui les avait appelées, employées, puis tolérées! Ces effrontés soudards devenaient le fléau et la honte. Rançonnant les pauvres habitants des villes et des campagnes, ils pillaient, ils assassinaient, ils violaient et brûlaient selon l'occasion, avec une certitude, parfaitement fondée du reste, que

l'impuissance des lois laisserait leurs crimes impunis.

Pendant les grandes guerres de Charles-Quint, plusieurs milliers de ces vagabonds avaient été raccolés par les armées espagnoles; la guerre finie, on s'était aperçu un peu tard qu'il serait beaucoup moins facile de s'en défaire.

En effet, la plupart d'entre eux s'implantèrent dans les Pays-Bas, refusèrent d'en sortir et y vécurent de brigandages. Quinze ans après, ils y étaient encore.

C'est à cette race de routiers qu'appartenaient les cinq ou six cents bandits dont nous avons parlé plus haut. Quand Nicolas Pluquet déboucha sur la place Notre-Dame, ils fourmillaient littéralement sur les flancs de la vieille cathédrale. Les huguenots l'avaient mutilée; eux, ils la dévalisaient.

Ivres, déguenillés, braillant à gorge pleine, ils descendaient des tours, ils émergeaient des caveaux, après avoir inutilement cherché dans tous les coins de l'édifice les prétendus trésors des chanoines.

En revanche, ils avaient vidé les archives et le cellier.

Les uns défonçaient force tonneaux, crevaient force futailles, pataugeaient dans le vin jusqu'à mi-jambe; les autres, plus que rassasiés, formaient une ronde gigantesque autour d'un prodigieux amas de parchemins livrés aux flammes.

Cette montagne de manuscrits dépassait en hauteur les fenêtres de l'évêché; c'étaient les titres, actes, privilèges du chapitre de la commune.

Tout cela s'envolait en noires spirales de fumée, par-dessus les cinq clochers impassibles, tandis que la cire fondue provenant des sceaux, des cachets, et surtout des tablettes dont l'usage était antérieur à celui du parchemin, ruisselait en une nappe ardente, tantôt rouge et tantôt verte, qui descendait lentement vers les bas quartiers.

L'église était à sac. Par les larges portes démantelées, le regard du brasseur plongeait librement dans la nef obscure. E le regorgeait d'ombres hideuses. Tout au fond rayonnait une ombre lumineuse que traversaient des espèces de gnomes.

C'était le chœur. Nicolas ne ralentit point sa marche. Il fendit à coups de coudes la tourbe incommode qui encombrait le parvis et il entra.

O misère! broyant les vases d'or, effondrant les vitraux éventrant les reliquaires, écorchant et trouant de leurs regards les inappréciables toiles de Van Dyck et de M^etsis, ils étaient à une centaine qui grouillaient, rampaient, se bécotaient, s'accrochaient aux piliers et s'écroulaient jusqu'au vif les murs de la basilique.

11 h. — Une dépêche du gouverneur de la Cochinchine donne de longs détails sur l'entrevue qui a eu lieu entre M. Thompson et le roi de Siam. Le roi réprimera la piraterie sur les frontières de Siam et du Cambodge. Il a constaté la communauté d'intérêts entre la Cochinchine, le Cambodge et Siam.

Londres, 5 février, minuit. — Le général Wolseley télégraphie que la chute de Khartoum a eu lieu le 26 janvier.

1 h. — Une dépêche adressée de Souakim au War-Office par le général Freemantle porte que l'officier commandant la reconnaissance de cavalerie faite sur Handoub, le 3, a outrepassé les instructions qui lui avaient été données.

L'ennemi, qui se trouvait dissimulé derrière les collines, a pu dresser une embuscade à deux milles d'Handoub, et, au retour de sa reconnaissance, la cavalerie anglaise a dû prendre le galop et essayer, presque à bout portant, le feu très nourri des rebelles.

Grève du Gua

Les ouvriers de la Forge ont repris leur travail. La grève est donc terminée à la satisfaction de tous.

Un correspondant fantaisiste attribuait cette grève au citoyen Rondet, secrétaire général du syndicat des ouvriers mineurs.

Ces derniers sont restés étrangers à cette velléité de grève; ils n'auraient, d'ailleurs, aucune raison de s'associer à cet incident.

« Tout est bien qui finit bien. » Mais nous ne saurions terminer sans exprimer tous nos regrets au sujet de ces incidents, toujours fâcheux pour tout le monde, et que l'on pourrait éviter si les ouvriers pouvaient adresser leurs doléances à un chef responsable et toujours visible.

A TRAVERS LYON

Le Maire de Lyon a reçu de M. Mayor la somme de 435 francs, représentant le reliquat du produit de la conférence de M. Paul Bert, au profit des ouvriers sans travail.

Ce qui ajouté au versement de 1900 fr. effectué le 18 décembre, donne un produit total de 2335 francs.

Le Maire de Lyon a reçu de M. le Proviseur du Lycée, la somme 1270 fr., produit d'une souscription faite en faveur des pauvres par MM. les Professeurs, Maîtres et Elèves du Lycée de Lyon.

Cette somme a été immédiatement versée entre les mains du Receveur du Bureau de Bienfaisance.

Le Maire de Lyon, officier de la Légion-d'Honneur,

Donne avis

Que le Samedi 28 février prochain, à deux heures du soir, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé par lui ou son délégué, assisté de deux membres du conseil municipal et en présence de M. le receveur municipal, dans les formes voulues par la loi, à l'adjudication aux enchères publiques, en quatre lots, de la location pendant cinq ans, à partir du 1^{er} avril 1885, des emplacements affectés aux factorats pour les ventes à la criée à la halle des Cordeliers;

Ces factorats comprennent :

1^{er} Lot. — L'emplacement pour le factorat de la marée, des poissons d'eau douce, coquillages, conserves de sardines, thon et anchois.

2^e Lot. — L'emplacement du gibier, de la volaille, des œufs, beurre et fromage.

3^e Lot. — L'emplacement des fruits et légumes, huiles, conserves de fruits et légumes.

4^e Lot. — L'emplacement de la boucherie, charcuterie, y compris les salaisons et chevreaux.

L'adjudication aura lieu à la bougie éteinte, et au par-dessus de la mise à prix de :

12,000 fr. pour le 1 ^{er} lot;
18,000 — 2 ^e
2,000 — 3 ^e
6,000 — 4 ^e

Elle sera tranchée en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur.

Les surenchères ne pourront être moindres de cinquante francs.

Les concurrents pourront miser pour plusieurs lots.

Suicide. — Dans la matinée d'hier, on a trouvé pendu, dans un grenier de sa maison, le nommé P..., âgé de soixante ans environ, demeurant rue Montagny, à Tarare.

On attribue ce suicide à un accès résultant d'une longue maladie.

Ce malheureux laisse une femme sans enfants.

Suicide à l'Hôtel-Dieu. — Le malade dont nous avons annoncé hier la tentative de suicide, a succombé, à trois heures, à la gravité de ses blessures.

Ce malheureux était un nommé Clairat, âgé de 32 ans, chauffeur, venant de Villefranche; il était entré à l'hôpital pour une pneumonie.

Vandalisme. — Un malfaiteur s'est introduit dans la propriété de Mme veuve Donneaux, propriétaire à Villié-Morgon et a mutilé environ 120 pieds d'arbres fruitiers.

On ignore encore l'auteur de ce méfait et dans quel but il s'est livré à une opération pareille.

Incendie. — Un incendie a éclaté avant-hier soir, à Emeringues, dans la maison du sieur Balvey.

Le feu, attisé par un vent violent, a complètement détruit l'immeuble, malgré

les secours apportés par les habitants.

Les dégâts sont évalués à 7,000 francs environ.

Découverte d'un squelette. — Des ossements humains ont été découverts avant-hier à Montchat.

Un terrassier, nommé Michel Fleury, qui travaillait dans la propriété de M. Poncet, chemin des Sablonnières, a mis à découvert un squelette humain sous un mètre de terrain.

Les ossements sont ceux d'un homme. L'enfouissement paraît remonter à 15 ou 20 ans.

Ces ossements ont été portés à la Faculté de médecine par les soins du commissaire de police de Villeurbanne. Ils seront examinés aujourd'hui par le docteur Coutagne.

Une enquête est ouverte. Peut-être arrivera-t-on à établir si l'on est en présence d'un crime.

Accidents. — Hier, à sept heures 1/2 du matin, le nommé Célestin Genton, âgé de 29 ans, demeurant rue Saint-Joseph, 53, facteur du P.-L.-M. à la gare de Perrache, a eu deux doigts de la main droite fortement contusionnés par la porte d'un fourgon qui se ferma brusquement par suite d'une fausse manœuvre.

A la même heure, le nommé Narcisse Descombe, également employé à la gare de Perrache pour le service des trains, s'est laissé prendre le genou entre le tricyle qu'il conduisait et la banquette d'une voiture.

Ces deux malheureux blessés ont été transportés dans le cabinet du docteur Pernot, médecin de la compagnie, et après y avoir reçu les soins nécessaires, ils ont été conduits en voiture à leur domicile.

A cinq heures du soir, le nommé Joannès Bertrand, employé de commerce, rue des Tables-Claudienne, 34, est tombé malade, rue de la République.

Relevé aussitôt par les témoins de cet accident et après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie des Jacobins, il a été conduit à son domicile.

Arrestation. — Hier, à onze heures du soir, on a arrêté un individu inconnu en complet état d'ivresse, pour bris de clôture. Conduit au poste de police, il a refusé énergiquement de faire connaître son identité.

Vol audacieux. — Dans la soirée d'hier, vers dix heures des voleurs se sont introduits à l'aide d'effraction dans les appartements de Mme V^e Paoli, glacier, situés rue Confort, 22, au 3^e étage. Les malfaiteurs ont ensuite enfoncé les meubles qu'ils ne pouvaient forcer, et fait main basse sur les bijoux et les valeurs qui s'y trouvaient renfermés.

Le vol s'élève à la somme de 25.000 fr.

Hôpital général. — La nuit dernière, vers une heure du matin, le nommé Auguste Game, commissionnaire, demeurant quai des Etroits, 14, ayant commis l'imprudence de monter sur la bordure de sa fenêtre pour décrocher une lampe qui était restée allumée, pris de vertige, perdit tout à coup l'équilibre et tomba sur le pavé de la rue.

Aux cris poussés par la victime, des voisins accoururent et relevèrent le malheureux Game, qui avait le bras et l'épaule fracturés.

Il a été aussitôt conduit à l'hôpital par les soins des urbains.

Acte de probité. — Le nommé Antoine Laverne, âgé de vingt-six ans, valet de chambre, demeurant rue Saint-Joseph, n^o 31, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant une somme de cent francs et quelques menues monnaies.

Cet honnête citoyen s'est empressé de déposer sa trouvaille au bureau des objets trouvés.

Enfants de la Gaité

Samedi 7 février, la sympathique Société des Enfants de la Gaité donnera, avec le bienveillant concours de Fanfare Gauloise du 6^e arrondissement, une grande fête de nuit, dont le bénéfice sera versé à l'Œuvre des fourneaux de la presse.

Cette fête, qui aura lieu dans la grande salle des Folies-Bergère, commencera à 10 heures et se composera d'un concert, pendant lequel la Fanfare Gauloise fera entendre ses meilleurs morceaux, d'un bal et du tirage d'une magnifique tombola, dont le prix du billet sera de 50 centimes.

Une quête sera faite au bénéfice de l'œuvre.

La cloche de bois

On se demande l'origine de ce terme bien connu des locataires embarrassés pour payer le leur : *déménager à la cloche de bois.*

En Hollande, chaque maison est munie, à son faite, d'une poulie qui sert à emménager ou à déménager tous les objets lourds et encombrants qu'il serait mal commode de monter par l'escalier aux étages supérieurs.

Mais, ce qu'il y a de remarquable, c'est que chacune de ces poulies est protégée par un couvercle de bois ayant exactement la forme d'une cloche.

Les Hollandais déménagent donc tous à la cloche de bois.

Chacun sait que, chez nous, cette expression revient à dire : payer son propriétaire en monnaie de singe.

Régionale

VAUCLUSE

Un grave accident s'est produit hier à la gare d'Avignon, par suite de la rencontre de deux trains.

Le train rapide arrivait en gare à toute vapeur, lorsque tout à coup il tamponna un train de marchandises, qui allait se garer. Le choc fut violent. Trois wagons

FEUILLETON DE L'AVENIR (11)

LA BIGAME

ROMAN CONTEMPORAIN

(SUITE).

En conséquence, il réalisa une partie de sa fortune, qui s'était encore accrue de celle de sir George dont il était l'unique héritier, et se mit à parcourir le monde.

C'est alors que, plusieurs fois, le hasard de ses voyages l'emmena à Londres, où le bruit de sa triste destinée ne tarda pas à se répandre et à le rendre l'objet d'une tendre sympathie de la part même des indifférents, qui tentèrent tout ce qui était en leur pouvoir pour l'arracher à sa douleur.

Un des moyens employés à cet effet fut, entre autres, le mariage.

Mais en vain fit-on défiler devant ses yeux les plus gracieuses *misses* et *ladies* disponibles de la cité et des villes avoisinantes; aucune ne réussit à fixer un seul instant son attention.

Obsédé même, et afin de se débarrasser des démarches importunes répétées auprès de lui dans ce sens, il déclara net-

tement qu'il ne se marierait jamais, quelque parfaite que fût la femme qu'on lui présentât, attendu que son cœur était mort, bien mort, et qu'il ne pourrait éprouver pour elle qu'une éternelle indifférence.

Cette déclaration catégorique, qui en peu de temps fut à la connaissance de tous les intéressés des deux sexes, eut pour résultat de lui procurer une tranquillité relative à ce sujet.

Quelques amis d'enfance qu'il rencontra et qui, n'ayant pas de blessure au cœur, prenaient la vie du bon côté, lui conseillèrent alors de faire comme eux, c'est-à-dire d'avoir des maîtresses, ce qui lui assurerait les plaisirs de l'amour sans qu'il eût à supporter les inconvénients du mariage.

Mais il repoussa également ces étranges conseils, répétant que plus jamais ni femme ni maîtresse n'obtiendrait de lui le moindre retour d'affection.

Il professait un culte profond pour le chaste amour qu'il avait eu autrefois, et il aurait cru, ajoutait-il, commettre un sacrilège s'il avait permis qu'une femme à quelque titre que ce fût, vint détourner sa pensée de ce pieux souvenir.

Et pour montrer que son intention était irrévocable, il jura solennellement de ne point revenir dessus.

Dès lors, on le laissa promener à sa guise son humeur hypocondriaque, en se contentant de l'appeler « le solitaire ».

Nous allons voir maintenant quelles

circonstances l'emmenèrent à enfreindre son serment.

Ses apparitions à Londres avaient été chaque fois de courte durée.

Lassé bien vite de toutes les distractions qui s'offraient à lui, il partait tout à coup pour une contrée lointaine et pendant longtemps on n'entendait plus parler de lui.

Dans ses excursions, il visita les cinq parties du monde, semant partout l'or à profusion et se procurant en dehors de l'amour, tous les plaisirs, toutes les jouissances de la vie, toutes les émotions même les plus fortes, que puisse supporter un homme.

Mais, hélas! sans qu'il en ressentait jamais le moindre apaisement.

Reconnaissant alors qu'il ne faisait que prolonger ses tortures morales en prolongeant son existence, il voulut en finir d'un seul coup.

Il n'avait pas trente ans.

Sa résolution bien arrêtée, il attendit pour l'accomplir le jour et le moment précis où sa fiancée était morte.

Il croyait ainsi se rapprocher déjà d'elle sur terre avant d'aller la rejoindre pour toujours dans les célestes sphères.

L'époque venue, il débarqua la veille à Portsmouth, lieu de sa naissance, et laissant à bord sa nombreuse suite, de crainte qu'on ne pénétrât son dessein et qu'on ne tentât de l'en détourner, il entra dans le premier hôtel qu'il rencontra sur son chemin.

C'était un établissement borgne, aux murs noirs et lézardés, aux locaux sombres et humides.

Dans la disposition d'esprit où il était, ce décor lui plut.

Il s'enferma soigneusement dans la chambre qu'on lui donna, laquelle était située au premier étage et prenait jour — quel jour! — sur une petite rue sale et puante.

Comme il avait toute la nuit devant lui avant que sonnât l'heure fatale, il résolut de la passer à méditer.

Il songea avec amertume à sa triste destinée, à sa vie tout d'abord si belle, si rayonnante, et fatalement brisée dans sa fleur, à ce rêve de joie immense que jamais il s'était tant complu à caresser et qu'une épouvantable catastrophe avait soudain englouti, changeant ainsi en quelques instants le reste de ses jours en un enfer sans nom.

A ce souvenir se ravivaient en lui des desirs inassouvis de vengeance, et il regretta de ne pouvoir torturer l'auteur de tous ses maux, dont il se reprochait la mort trop prompte.

Oh! comme il s'en voulait de ne pas lui avoir déchiré la chair avec ses ongles et broyé le cœur sous son talon; de ne pas avoir savouré longuement la joie suprême de voir se tordre sous les morsures de la douleur ce monstre qui, depuis huit années, lui faisait endurer des tourments horribles!

Et les yeux injectés, la lèvre trem-

du train de marchandises ont été mis en pièces, et un autre a été projeté dans les jardins d'une propriété voisine.

La machine du rapide a passé sur un wagon de marchandises et a éclaté.

Le mécanicien et le chauffeur, par un hasard providentiel, n'ont pas été blessés.

Quant aux voyageurs du rapide, ils en ont été quittes, heureusement, pour la peur et pour quelques légères contusions.

La voie est sérieusement endommagée à l'endroit de la collision, mais elle sera bientôt réparée.

Les causes de l'accident sont diversement commentées. On croit généralement que le conducteur du rapide n'a pu voir le train de marchandises, par suite de l'épais brouillard qui couvrait la ville d'Avignon, et qui ne s'est dissipé qu'à dix heures.

ON DEMANDE

Une bonne ouvrière papetière rue du Plâtre, 4, au 4^e, porte à gauche.

Tribune libre

3^e arrondissement. — Le comité électoral des républicains radicaux socialistes, répondant à l'appel fait à tous les comités républicains constitués du département par la commission d'organisation du congrès de Neuville, invite tous ses adhérents et les citoyens voulant faire partie du comité, à se former d'urgence en groupes, afin de participer à la nomination des délégués au Congrès.

Les procès-verbaux de formation des groupes seront reçus chez le citoyen Rivoire, avenue de Saxe, 242.

Le secrétaire : CHACHUAT.

La commission de répartition des secours aux familles des détenus politiques et le groupe anarchiste du 3^e arrondissement convoquent en réunion privée les anarchistes de Lyon pour le samedi 7 février, à huit heures du soir, salle Fogot, 113, cours Lafayette.

ORDRE DU JOUR :

De l'anniversaire du 18 mars.
Attitude à prendre en vue des élections.

Avis aux tisseurs de la chambre syndicale, rue Vieille-Monnaie, 23 bis. — La 131^e série ayant décidé sa liquidation, les ayants-droits sont invités à se présenter chez leur trésorier d'ici au 15 février; passé ce délai, aucune réclamation ne sera admise.

GIRAUMIER.

Syndicat des tôleurs et fumistes. — Assemblée générale dimanche 8 février, à deux heures du soir, salle Gamet, rue de Chartres, n° 8.

ORDRE DU JOUR :

1^o Rapport des délégués à la fédération;
2^o Renouvellement du bureau;
3^o Réception des adhérents.

Le secrétaire : J. ROCHERON.

Société civile de Prévoyance des tailleurs de pierres de la ville de Lyon. — Réunion mensuelle dimanche 8 courant, à 2 heures précises, cours de la Liberté, 17.

Le Secrétaire.

La Chambre syndicale des chaudronniers, fer et similaires, invite la corporation à une réunion générale privée, qui aura lieu le 8 février, à son nouveau local, rue Grôlée, 38, au 2^e à huit heures du matin.

Le secrétaire : BARDIN.

Les économistes, société en formation pour arriver à l'émancipation des travailleurs par tous les moyens légaux et honnêtes. — Les citoyens qui désiraient en faire partie peuvent se faire inscrire, tous les jours, chez M. Rocardet, comptoir-restaurant, rue Molière, 22, où sont déposés les statuts.

Union électorale des Travailleurs socialistes.

— La Commission des 21 du 3^e arrondissement se réunira le vendredi 6 courant, à 8 heures du soir, 5, rue St-Jacques. Vu l'importance, ne pas manquer à la réunion.

Le Secrétaire : A. BONNARD.

Union fraternelle des anciens militaires de Crimée et d'Italie.

— Le conseil d'administration rappelle que les cotisations mensuelles sont fixées au 1^{er} Dimanche de chaque mois, de 10 heures à midi précis.

Par exception, ces cotisations seront reçues dimanche 8 février, aux heures indiquées ci-dessus. Café Millet, 157, boulevard de la Croix-Rousse.

Le président : REZNAUD.

La Société des Victimes du 2 Décembre, prévient et invite tous ses membres adhérents ou non, ainsi que tous les républicains démocrates, de vouloir bien assister à un Banquet fraternel, pour l'anniversaire du 24 février, qui aura lieu le dimanche 22 courant.

Le prix du banquet est fixé à 1.50

Ultérieurement on indiquera l'heure, le lieu, ainsi que les adresses où on pourra se procurer les cartes.

Pour la commission,
Le Secrétaire : YCHALETTE.

Avis. — La Chambre syndicale des chaudronniers en cuivre invite tous les sociétaires, ainsi que les ouvriers de ladite corporation, à assister à une réunion privée qui aura lieu samedi, à huit heures et demie du soir, rue Tapin, café du Jura.

Communications très urgentes.

Le Secrétaire.

2^e arrondissement. — Tous les membres du comité de l'Alliance des républicains et tous les nouveaux adhérents du 2^e arrondissement sont convoqués à une réunion privée qui aura lieu vendredi 7 février, rue Duhamel, 11, à huit heures du soir.

Pour la commission : PAYERNE.

Bourse de Lyon

Obligations		Actions	
Ville de Lyon 1880	98 25	Gas de Lyon	1085
Communes 1879	457 50	Terre-Noire	145
Ville de Paris 1889	409 50	Fond. de l'Horloge	340
— 1871	394 50	Croquet	1435
de Marseille	371	Acier Marine	868
Antilles 1877	269 30	Fourchambault	868
— 1879	450	France-Comte	127
— 1883	260 25	Chatillon-Comm.	217
Finlan anglaise	278 18	Loire	672 50
— nouvelle	279 50	Montmartre	280
Dombes anglaises	378 75	Saint-Sébastien	15
— nouvelle	373 75	Vive-de-Guy	15
Lombardes anc.	309 50	R.-M. et Pirmiry	1087 50
— nouvelles	314 15	Société Lyonnaise	1687 50
Saragossa	335	Foncière Lyon.	850
Nord-Esp. 1 ^{er} hyp.	301 50	Rus de Lyon	567 50
— 2 ^e hyp.	351 50	Comp. des Hauts	567 50
Portugaise	310	Croix-Rousse	567 50
Espr. 5 0/0	417 50	Bateaux-omnibus	567 50
Espr. 3 0/0	331 50	Omnibus Tramway	567 50
Omnibus-Tramw.	516	Abattoirs	567 50

Bourse de Paris

3 0/0 Français	89 80	Mét. esp. jouis.	455
3 0/0 amortissable	82 75	Foncière Lyon.	81 15
3 0/0 nouveau	82 75	Hongrois 4 0/0	661
4 1/2 0/0 (1883)	139 50	Banque autrichienne	435
3 0/0 Italien	97 97	Banque hongroise	318
4 0/0 Espagne, ext.	61 75	Lyon	1173
5 0/0 Turc	17 35	Autrichien	690
Espr. 6 0/0 (1877)	343	Lombard	810
Banque de France	3160	Saragossa	410
Crédit foncier	1528	Nord-Espagne	130
Crédit mobilier	270	Suez	1865
Crédit lyonnais	547	Consolid. à Londres	100 1/2

N° 157

L'AVENIR de Lyon

BON D'ACHAT

6 Février 1885

Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

LE GÉRANT, J.-B.-A. PAGÈS

14, rue de la Liberté, cours de la Liberté, 20

A VENDRE après décès

GRAND COMPTOIR

PORTE-POT

Débitant 14 pièces p. de vin par mois

SE PRESSER

PRIX : 4.700 francs.

FACILITÉS DE PAIEMENT

L'ECHO de LYON

Transféré : 4, rue Mercière, au 2^e

L'AVENIR

44, Rue Ferrandière, Lyon

L. VELLERUT, DIRECTEUR

COMMERCE de Fromages, vaisselles, porte-pôt, Vaise, à céder après fort peu de frais, rec. p. j. 100 fr., b. log., prix 7,000 fr., facilités.

CAFÉ (Perrache), loc. 700 fr., b. log., rec. p. j. 30 fr., prix 2,000 fr. Pressé.

CAFÉ-BILLARD plus salon de Coiffure, Vaise, bénéfices assurés, b. log., loc. 1,050 fr., prix 3,500 fr.

VIN DE KOUBA

Près d'Alger

du vignoble VERLAGUET, marque VB
Crû classé du SAHEL, créé en 1863

Ce vin dit : **Bourgeois supérieur**, garanti pur et d'origine non plâtré, contient d'après l'analyse quantitative du laboratoire municipal de la ville de Lyon de 10 à 11^e d'alcool, 7,4 de glycérine et 28 gr.02 d'extrait sec; il est énergique, excitant et tonique, et remplace avec avantage les Bordeaux et Bourgogne dits ordinaires, d'origine douteuse.

0 80 cent, le litre, verre non compris. Service à domicile par paniers de huit litres.

Bureau de commandes et Magasin de détail : Rue d'Amboise, 8 (Célestins).

Les cartes postales des commandes sont remboursées.

Maison MONTESSUIT-BILLAND, à LYON, seule chargée de la vente et de l'établissement des dépôts

A Remettre pour cause de

LE PROGRÈS DE L'AIN

Journal démocratique quotidien, et une imprimerie, à Bourg (Ain). S'y adresser.

L'OUEST

Compagnie anonyme d'assurances sur la vie
Constituée avec l'autorisation et sous le contrôle du Gouvernement

SIÈGE SOCIAL :

22, rue des Capucines — PARIS

RENTES VIAGÈRES

immédiates et différées au taux de 10, 15, 20 0/0 et plus, suivant l'âge et le délai.

RENTES VIAGÈRES PROGRESSIVES
avec remboursement au décès du rentier du capital de la rente

ASSURANCES PAYABLES

en cas de Vie, en cas de Mort, Dotation d'Enfants.

Les placements des Fonds des Assurés et des Rentiers sont garantis par Hypothèques sur un Domaine immobilier s'élevant à plus de 100 Millions.

S'ADRESSER

Pour tous renseignements à la Compagnie

M. HESS

79, place des Jacobins — LYON

CONTRE LES ÉPIDÉMIES

Les filtres au charbon désinfectent les eaux qui contiennent des insectes nuisibles à la santé. Six médailles aux expositions. Approuvés par la Faculté de médecine. — Seul établissement fournissant les filtres. — Fabrication et réparations.

BERTHIER
rue de Jarente, 5, Lyon

TOPIQUE



Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêté de la Cour de cassation du 8 janvier 1854. — **QUARANTE ANS DE SUCCÈS** — **INFAILLIBLE** contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciaticques, congestions cérébrales, ophtalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. — Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. Prix, suivant grandeur, de 50 centimes à 3 fr. (Envoi franco contre timbres ou mandats-poste).
AVIS. — Se défier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND AÎNÉ et l'usine ci-contre.

BERTRAND AÎNÉ

Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêté de la Cour de cassation du 8 janvier 1854. — **QUARANTE ANS DE SUCCÈS** — **INFAILLIBLE** contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciaticques, congestions cérébrales, ophtalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. — Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. Prix, suivant grandeur, de 50 centimes à 3 fr. (Envoi franco contre timbres ou mandats-poste).
AVIS. — Se défier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND AÎNÉ et l'usine ci-contre.

sante, il prenait un cruel plaisir à s'appesantir sur cette fiction qui, pendant longtemps, le tint sous le coup d'une pénible anxiété.

Cependant, son esprit continuant à explorer le passé, ces sombres tableaux s'effacèrent graduellement, devinrent vagues, diffus, et finalement s'éloignèrent tout à fait de son cerveau fatigué, emportant avec eux l'angoisse qu'ils avaient causée.

Ceux qui lui apparurent alors furent pour lui comme un baume salutaire.

Reporté aux jours heureux de son séjour chez son oncle qui avait été pour lui un second père, il se rappelait les débuts de sa liaison si franche et si pure avec sa chère Clara; puis les premiers troubles de leur âme et leurs longs entretiens, le soir, sous l'œil intelligent de sir George, quand tous deux, la main dans la main, ils se sentaient pénétrés d'une ivresse inconsciente.

Puis le premier aveu de leur amour, là-bas, sous l'ombreux bananier, où, débordés aux regards indiscrets et n'ayant que Dieu pour confident, ils purent loyalement épancher leurs cœurs et se révéler leur passion; puis les tendres serments qu'ils échangèrent alors en soulignant de ne jamais mourir pour qu'ils pussent toujours s'aimer; puis leurs mille projets d'avenir, les débats qu'ils suscitaient, leurs brouilles de cinq minutes quand ils ne tombaient pas d'accord, et leur pardon mutuel scellé par un

bauser que la mutine se laissait facilement voler.

Enfin tant d'autres circonstances de leur vie commune, qui lui revenait en foule à la mémoire et gonflaient ses paupières de douces larmes.

Peu à peu, sous l'impression du silence de la nuit, dans la solitude qui l'environnait et l'isolait complètement des humains, son esprit devint si lucide, acquit une telle puissance d'évocation qu'il crut voir devant lui la chère morte, vêtue de cette même robe bleue dans laquelle elle avait été ensevelie, et que, tombant à genoux, les yeux fixés sur la vision, il resta ainsi, fasciné, balbutiant des paroles sans suite, dans lesquelles il lui reprochait de l'avoir quitté et la remerciait de revenir à lui.

Et la jeune fille, image toute conque de souvenirs et d'amour, semblait lui sourire et murmurer à son tour des mots de tendresse infinie et d'ineffable consolation qui plongeaient le pauvre fou dans un ravissement extatique.

L'hallucination à laquelle l'infortuné était en proie touchait à ce point à la vérité que, tout à coup, oubliant que ce n'était qu'un jeu de son imagination surexcitée, il étendit la main vers l'image adorée pour prendre la sienne et la porter à ses lèvres.

Hélas ! ce mouvement suffit pour rompre le charme et faire évanouir aussitôt la vision enchantée.

Brusquement ramené à la réalité, ce

fut avec une sorte de jôle après qu'Harris songea qu'il ne lui restait plus que peu d'instants à vivre; car la vaine chimère dont son esprit venait d'être bercé et la cruelle déception qu'il avait éprouvée de son retour subit aux choses de ce monde l'avaient encore affermi dans sa fatale résolution.

Il était cinq heures du matin, et bientôt le soleil allait paraître; quelques minutes seulement le séparaient encore de l'heure qui, nuit années auparavant, avait marqué la fin de la fille de sir George.

Les préparatifs de mort ne lui demandèrent pas beaucoup de temps: il s'arma simplement d'un long stylet indien qui ne le quittait jamais, découvrit sa poitrine et attendit, prêt à se frapper.

— Enfin, murmura-t-il, s'adressant à l'absente, je vais donc être près de toi, toujours... toujours... Chère Clara!

« Si tu es venue cette nuit me visiter, c'est sans doute pour me supplier de me hâter... »

« Eh bien !... je suis prêt !... »

« Avant que le premier rayon de soleil ait lui sur le monde, mon âme aura rejoint la tienne... Me voici, ma bien-aimée... Je monte vers toi... »

Il dit, et levant son arme, il se visa au cœur!

Tout à coup, des cris déchirants poussés par une femme parvinrent jusqu'à lui, suivis aussitôt de voix d'hommes à l'accent grossier et aviné.

Malgré la solennité du moment, cette

circonstance insolite arrêta sa main. Rapidement il se porta à la fenêtre et plongea son regard dans la rue.

Devant l'hôtel même, un groupe de matelots en ébriété entourait une jeune femme, cherchant, malgré sa résistance et ses supplications, à l'entraîner avec eux.

— Allons ! viens, la belle, disait l'un; nous payerons cher ta bienvenue parmi nous; nos poches sont pleines de bonnes et luisantes guinées qui te permettront d'acheter un bonnet pour remplacer celui que tu as sans doute jeté par-dessus les moulins.

— Laissez-moi, misérables... laissez-moi ! cria la malheureuse qui, nu-tête, les vêtements en désordre, se débattait en vain au milieu de l'horrible mêlée.

— Mais puisqu'on veut te payer ! criaient un autre.

— A l'aide ! à l'aide ! continuait à implorer l'infortunée dont la frayeur commençait à paralyser ses forces.

— Ah ! tu fais la bégueule ? ajoutait un troisième. Eh bien ! ou va t'emporter, quoi !... Je parie que quelques verres de vin bien chaud et bien sucré sauront te mater, et que tu deviendras la meilleure fille du monde. Allons, les autres, un coup

La suite à demain